



## Concours de recrutement du second degré

### Rapport de jury

---

#### Concours :

**EXAMEN PROFESSIONNEL RÉSERVÉ POUR L'ACCES AU CORPS DES  
PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL**

#### Section :

**ENTRETIEN DES ARTICLES TEXTILES**

#### Option :

**Session 2016**

Rapport de jury présenté par :

**Madame Michèle FAYARD-ROUGON  
Présidente du jury**

## **Sommaire**

### **Epreuve d'admission**

<b>Accueil</b>	<b>3</b>
<b>Résultats statistiques</b>	<b>4</b>
<b>Contexte</b>	<b>5</b>
<b>Rapport de jury :</b>	
<b>1. Présentation de l'épreuve (voir BOEN n° 47 du 20 décembre 2012 annexe 2-2)</b>	<b>6</b>
<b>2. Le dossier RAEP</b>	<b>7</b>
<b>3. Analyse globale des résultats à l'épreuve</b>	<b>8</b>
<b>4. Résultats</b>	<b>9</b>
<b>Annexe : 2 exemples de sujets</b>	<b>10</b>

## **Épreuves d'admission**

### **Accueil**

L'épreuve d'admission s'est déroulée au lycée Jean Lurçat les 1<sup>o</sup> et 2 mars 2016. Les membres du jury adressent de vifs remerciements à madame la proviseure du lycée des métiers Jean Lurçat ainsi qu'à ses collaborateurs pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé.

## RÉSULTATS STATISTIQUES

Nombre de postes	Dossiers RAEP remis pour l'épreuve d'admission	Admis sur liste principale	Inscrits sur la liste complémentaire
6	6	3	0

Note obtenue par le premier candidat admis	17
Note obtenue par le dernier candidat admis	10

## **Contexte**

À compter de cette session 2016, des recrutements réservés sont organisés en application des dispositions de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique.

Pour la session 2016, les conditions d'inscription et la description du déroulement de ces concours pour l'éducation nationale sont précisées dans le BOEN n°47 du 20 décembre 2012 (décret N° 2012-1513 du 28 décembre 2012).

La liste des disciplines qui font l'objet d'un recrutement est révisée chaque année.

L'examen professionnalisé réservé pour l'accès au corps des professeurs de lycée professionnel est un concours qui requiert un certain nombre de compétences et non une simple procédure de titularisation.

## Rapport du jury pour l'épreuve d'admission

### 1. Présentation de l'épreuve (voir BOEN n° 47 du 20 décembre 2012 annexe 2-2)

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier ses aptitudes et sa capacité à appréhender une situation professionnelle concrète.

En vue de l'épreuve, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

L'épreuve comporte deux parties et prend appui sur ce dossier RAEP.

La première partie de l'épreuve consiste en une présentation par le candidat de son dossier RAEP (dix minutes maximum) suivie d'un échange avec le jury (vingt minutes maximum).

Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier. Il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

La seconde partie comporte un exposé du candidat sur un sujet (voir exemples en annexe) défini par le jury et en lien avec le dossier RAEP fourni par le candidat.

L'exposé est suivi d'un entretien avec le jury (vingt minutes maximum) pour approfondir les différents points développés par le candidat.

Cet entretien s'élargit à un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité.

Une préparation, en loge, d'une durée de 30 minutes est organisée avant le début de l'épreuve.

Le sujet à traiter lors de la deuxième partie de l'épreuve est alors remis au candidat qui en prépare les éléments de réponse.

#### Environnement matériel

Pour la préparation en loge, le candidat dispose d'un poste informatique avec les logiciels de bureautique courants.

Il lui est donc possible de préparer un document numérique qui servira de support visuel pour présenter les éléments de réponse au sujet qui lui a été remis. L'élaboration de documents numériques n'est pas obligatoire. Ils permettent uniquement de faciliter la structuration de l'exposé en offrant quelques repères visuels. Le jury n'évalue pas ces documents.

Si le candidat souhaite concevoir de tels documents, une clef USB lui est fournie, clef sur laquelle il enregistre sa préparation.

La prestation devant le jury s'effectue dans une salle où un tableau et un environnement informatique sont disponibles.

Pour la première partie de l'épreuve (présentation du dossier RAEP), le candidat peut utiliser des documents numériques préparés à l'avance, voire utiliser son ordinateur portable personnel.

Tous les candidats ont été reçus 30 min avant le début de l'épreuve pour une réunion d'information. Les modalités de l'épreuve et les conditions matérielles leur ont été rappelées.

## 2. Le dossier RAEP

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

- Dans une première partie, le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement.
- Dans une seconde partie, le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité. Elle prend en compte la diversité des élèves ainsi que l'exercice de la responsabilité éducative et l'éthique professionnelle. Cette analyse doit mettre en évidence les démarches pédagogiques, les objectifs, les évaluations, les progressions, ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat choisit de présenter.

Le jury n'évalue pas le dossier RAEP en tant que tel. Cependant, il s'appuie sur son contenu pour :

- étayer l'entretien de la première partie
- élaborer le sujet qui sera développé par le candidat dans la deuxième partie de l'épreuve.

Il est donc souhaitable que les candidats portent une attention particulière à la rédaction de ce document.

Le jury regrette que de nombreux candidats aient eu des difficultés pour rendre compte clairement de leur expérience professionnelle ou encore pour présenter une analyse réflexive sur leurs pratiques devant les élèves.

La description du parcours en entreprise ne doit pas être prédominante. Il est attendu que les candidats exposent clairement et de manière synthétique les éléments significatifs des missions éducatives qui leur ont été confiées.

Le choix de l'activité qui est développée doit être pertinent et propice à mettre en évidence les points suivants :

- le niveau auquel est destinée l'activité ;
- les objectifs pédagogiques ainsi que les prérequis nécessaires pour aborder l'activité. Les objectifs visés doivent naturellement s'inscrire dans le cadre de référentiels de formation en vigueur ;
- la place de la séquence dans la progression annuelle. Celle-ci peut être présentée à l'aide d'un tableau ou d'un graphique ;
- l'organisation de la séquence pédagogique dont est issue l'activité ;
- le déroulé de la séance pédagogique qui intègre l'activité présentée ;
- les éléments de synthèse permettant à l'élève de structurer les nouvelles connaissances.

Il ne s'agit pas de présenter une compilation des documents présentés à l'élève, ni de rapporter textuellement le déroulé d'une séance, mais de développer tous les éléments didactiques permettant au jury de se forger une opinion claire sur les stratégies pédagogiques du candidat.

Le niveau de l'activité présentée doit, quand cela est possible, se rapprocher de celui attendu en lycée professionnel, et la construction de compétences doit primer sur l'activité.

Pour enrichir la présentation, il est recommandé d'apporter notamment des éléments sur :

- l'effectif de la classe considérée ;
- les organisations temporelle, spatiale et matérielle ;
- le mode de transmission des connaissances ;
- les démarches pédagogiques mises en œuvre ;
- les méthodes d'évaluation retenues afin de vérifier si les objectifs sont atteints, ainsi que le type de remédiation envisagé qui doit être mis en place pour aider les élèves ;
- la manière dont est traitée l'hétérogénéité du public et la façon dont le candidat a individualisé son acte pédagogique pour mettre tous les élèves en situation de réussite ;
- le choix des outils numériques pour communiquer, mettre à disposition des ressources, élaborer des solutions, aider les élèves dans leurs apprentissages, favoriser le travail collaboratif des équipes.

Enfin, le jury attend du candidat qu'il établisse un bilan argumenté présentant les points perçus comme positifs et ceux qu'il convient d'améliorer.

### **3. Analyse globale des résultats à l'épreuve.**

Même si le jury s'est voulu rassurant lors de l'accueil, certains candidats ont montré des signes de stress, d'émotion, qui ont nui à l'expression de tout leur potentiel professionnel.

Pour réussir cette épreuve, il est donc indispensable de s'entraîner à communiquer devant un public de professionnels de l'éducation, mais aussi de s'astreindre à construire un exposé clair et structuré.

Le jury a noté une hétérogénéité de la qualité des prestations.

Un candidat a en effet présenté des exposés de grande qualité avec une description synthétique de séances pour lesquelles les objectifs étaient clairement indiqués et les choix didactiques parfaitement justifiés.

En revanche, certaines prestations montrent clairement que les candidats n'ont pas la maîtrise des stratégies et des démarches pédagogiques qu'il faut mettre en œuvre dans la voie professionnelle. Le jury note un manque de motivation, de curiosité et d'investissement de la part de ces candidats.

Il est également regrettable que certains candidats n'aient qu'une vision parcellaire de l'institution ainsi que de leur établissement d'exercice. Une bonne connaissance des dispositifs institutionnels rencontrés en lycée professionnel comme l'accompagnement personnalisé, l'enseignement général lié à la spécialité (EGLS), les différents projets ou encore les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) est attendue. Tous ces éléments sont clairement définis sur le site ministériel.

Le jury insiste sur la nécessité pour le candidat de connaître les référentiels de formation correspondant aux activités proposées, d'être capable d'élaborer les documents pédagogiques utiles, de gérer les séquences pédagogiques et de s'emparer de la philosophie de la rénovation de la voie professionnelle ainsi que de la notion de cycle et de parcours de formation.

Dans la première partie, les candidats doivent être brefs sur leur parcours professionnel afin d'avoir suffisamment de temps pour présenter l'activité pédagogique retenue dans le dossier. L'exposé ne doit pas être la redite du RAEP. La présentation en numérique est conseillée.

Le jury regrette, comme lors de la lecture des dossiers RAEP, le manque d'analyse réflexive des candidats sur leurs pratiques professionnelles.

Dans la seconde partie de l'épreuve, le candidat développe le sujet préparé en loge.

Le jury déplore des réponses hors sujets et non synthétiques.

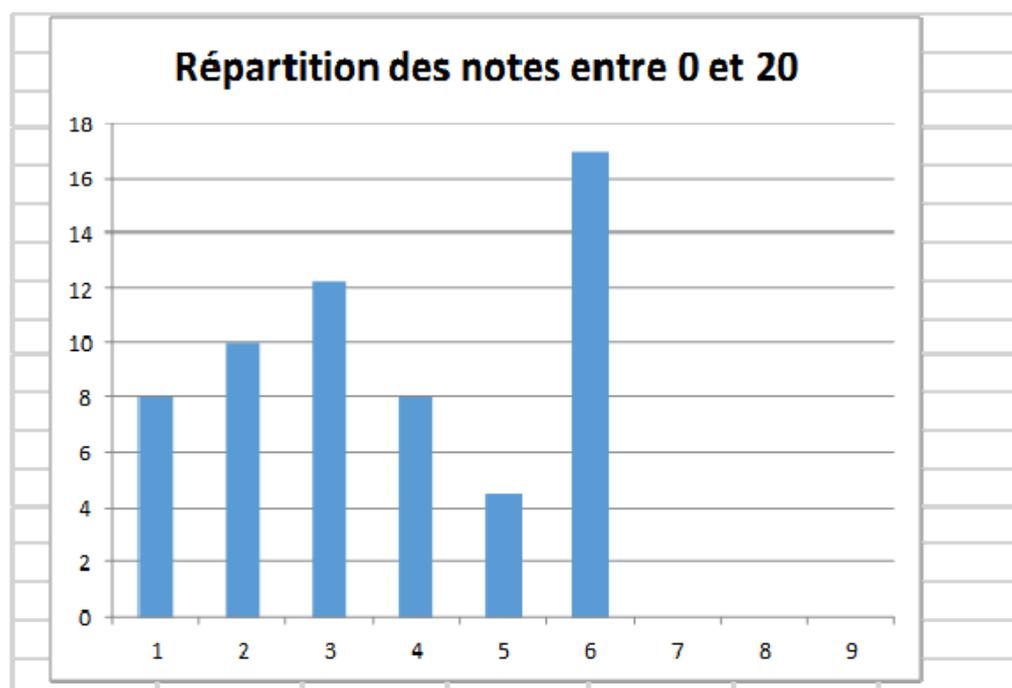
Lors des trente minutes de préparation, il est indispensable de prendre le temps de comprendre le sens de la question afin de structurer un argumentaire répondant à la problématique posée.

Le jury note que les candidats se limitent souvent à la connaissance du fonctionnement de leur classe sans avoir de vision globale de la voie professionnelle et de ses spécificités.

Plus que des compétences pointues dans un champ professionnel particulier, les candidats doivent montrer des compétences pédagogiques et didactiques.

## 4. Résultats

La moyenne des notes obtenues est de : 9,97



## **Annexe :**

Exemples de sujets pour la 2<sup>e</sup> partie de l'épreuve d'admission

### Exemple N°1

Question :

Dans votre RAEP, vous parlez d'activités de référence d'entretien du linge pour un public SEGPA. En gardant le même contexte « comme au restaurant » que vous avez présenté, on vous demande de réaliser une fiche activité pour un public de CAP. L'activité visée sera le détachage. Votre fiche activité devra comporter à minima : un contexte professionnel, une mise en situation, une problématique, les objectifs, les compétences du référentiel mises en œuvre et les savoirs associés, les critères d'évaluation.

### Exemple N°2

Question :

Vous avez une classe de terminale CAP « métiers du pressing » de 12 élèves pour une séance de 4 heures.

Situation pédagogique :

Vous réceptionnez des articles clientèle à détacher, proposez l'organisation et le déroulé de la séance suivant le circuit de l'article.